

# SEANCE DU 07 FEVRIER 2011

CONVOCAION du 31 janvier 2011  
COMPTE-RENDU AFFICHE le 1<sup>er</sup> mars 2011

Le sept février deux mille onze, à vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

**ETAIENT PRESENTS:** M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent (arrivé à 20 heures 45)

Monsieur Jean-Luc FAUVET s'est proposé pour être secrétaire de séance et a été élu **secrétaire de séance** par le Conseil Municipal.

*Avant que la séance ne soit ouverte, M. DEMARQUET sollicite la parole :*  
« J'interpelle Monsieur le Maire afin de savoir s'il est normal que lorsque l'on pose une question en Conseil Municipal, on est destinataire d'un e-mail dans les jours qui suivent.

*En effet suite aux discussions du dernier Conseil Municipal, en particulier traitant de la charge de travail et de l'organisation des services administratifs et techniques du personnel communal, Monsieur le Maire nous a transmis dans les jours suivants un e-mail en disant que le personnel communal ne saurait continuer de répondre aux sollicitations des associations. Il faut plutôt faire un état des lieux de la répartition de la charge de travail du personnel communal. »*

*Monsieur le Maire précise que le mail concernant le travail administratif pour les associations a été adressé suite à l'intervention de M. PONGE, laissant entendre que la charge de travail des administratifs pouvait être liée au travail qu'ils effectuaient pour moi en tant que Vice-Président d'Amiens Métropole. Ce à quoi j'ai répondu que je disposais d'un secrétariat à l'hôtel de ville d'Amiens et qu'à partir du moment où l'on évaluait la charge de travail des administratifs, il fallait aussi évaluer le travail qu'ils faisaient vis-à-vis des associations – travail inégal en fonction des associations.*

*M. FAUVET :*

*Lors du dernier Comité des fêtes, les membres présents ont manifesté leur étonnement et leurs inquiétudes si un tel scénario devait se réaliser, il y a besoin de pouvoir mobiliser les moyens techniques et humains de la commune pour intervenir en soutien des bénévoles associatifs et garantir le bon déroulement des manifestations locales.*

*Monsieur le Maire:*

*Le point sur la charge de travail des services municipaux va vous être présenté en question diverse par Mme ANGOT.*

*Par ailleurs, je vous rappelle que la métropole intègre la mise à disposition et la valorisation des moyens mis à disposition pour les associations dans ses comptes.*

*M. CATONNET :*

*« Cela n'est pas le cas, dans la mesure où je suis moi-même Président d'une association sportive métropolitaine, et que, pour notre association, il n'y a pas de valorisation.*

*« Je tiens par ailleurs à souligner qu'il y a lieu au sein de notre Conseil d'introduire la notion de débat, mais aussi de pointer des dysfonctionnements :*

*-Le secrétariat de séance n'était pas assuré avant février 2010, sachant qu'il est possible en cas de recours de pouvoir consulter celui-ci. Je m'inquiète de savoir ce que serait notre position dans l'hypothèse d'un recours.*

*-Dernièrement, une commission Grand projet a siégé, avec un cahier, alors que celle-ci n'a aucune existence.*

*-La commission d'appel d'offres n'a pas été convoquée depuis le début selon les règles pré établies.*

*-Dans le déroulement d'une séance de Conseil Municipal, la position et les interventions des adjoints apparaissent comme effacées, alors que la présence du secrétariat de mairie n'a pas lieu d'être. D'ailleurs, dans beaucoup de Communes, le secrétariat de Mairie n'assiste pas aux réunions.*

*-A l'ordre du jour de cette séance, il n'y a pas de point sur la fiscalité additionnelle alors qu'il avait été prévu lors de notre dernière séance que ce sujet soit abordé. »*

Suite aux reproches de Martin CATONNET, Monsieur le Secrétaire de Mairie et l'adjoint administratif quittent la salle.

*Monsieur le Maire :*

*-« Depuis l'intervention de M.CATONNET, le secrétariat participe aux séances du CM, sans intervenir. Si j'avais à le faire intervenir, je le ferai après une suspension de séance. Leur présence au Conseil Municipal est de la responsabilité du Maire.*

*-« Les adjoints et les conseillers municipaux ont été disposés dans l'ordre de leur élection à la droite du maire comme le prévoit la loi.*

*-« La commission « Grands Projets » existait lors de la dernière mandature pour traiter des projets les plus importants et notamment ceux concernant l'urbanisme et l'évolution de notre territoire. Il m'apparaît utile de réparer cet oubli ; elle réunissait la majorité voire la totalité du Conseil Municipal.*

*-« La commission d'appel d'offres avait été prévue initialement avec 5 titulaires : Jean Noyelle, (président de droit), Michel Demarquet, Patrick Beaugrand, Tony Huchin, Pascal Chrétien, et Martin Catonnet. et 2 suppléants : Pascal Ponge et Jean-Luc Fauvet. Le code des marchés publics prévoyant que la CAO doit comporter 3 titulaires et 3 suppléants, les 3 premiers cités sont restés titulaires et les 3 suivants suppléants. La dernière fois, en l'absence d'un titulaire, Pascal Chrétien est intervenu. »*

*Mme ANGOT :*

*« Je trouve inadmissible que l'on s'attaque ainsi au personnel administratif, nous sommes ici pour travailler ensemble et non pour critiquer untel ou le moindre détail ou propos des autres. Pour être solidaire avec le personnel administratif, je quitte la séance et invite ceux qui le désirent à en faire de même. »*

Mme ANGOT quitte la séance.

*Mme HEMART :*

*« Je ne partirai pas parce qu'il faut avancer. »*

*M. CATONNET :*

*« La sonnette d'alarme a été tirée depuis plusieurs mois, les interventions du secrétaire de Mairie ne sont pas prévues au règlement.*

*Par exemple pour l'examen du dossier d'extension du cimetière, son intervention sur la disponibilité de 40 places était déplacée et mal ressentie. »*

*M.FOURNET :*

*« Le rôle du secrétaire de mairie il y a 30 ans était primordial, depuis il a évolué.*

*Par ailleurs sur ce dossier du cimetière, il avait été proposé que le conseil municipal se déplace sur site. »*

*M. FAUVET :*

*« Il n'est pas raisonnable de quitter la séance dès lors que les échanges deviennent un peu plus tendus, comme beaucoup quand nous sommes arrivés, personne ne nous a expliqué les rouages et les mécanismes liés au fonctionnement de la commune et des instances. Moi-même, encore aujourd'hui, il y a des sujets sur lesquels je n'ai pas d'information. »*  
*Monsieur le Maire précise que des formations et des réunions d'information a destination des élus sont proposées par l'association départementale de maires, Amiens Métropole et différents organismes. L'information correspondante est diffusée aux conseillers municipaux et certains ont déjà profité de ces possibilités.*

*M.DEMARQUET :*

*« Le programme du cimetière et le budget ne sont pas liés au nombre de places, c'est un budget global. »*

*M.DOMINGUEZ arrive à 20h45*

*M.CATONNET :*

*« La commission finances ne s'est jamais réunie »*

*Monsieur le Maire :*

*« Celle-ci va être réunie. Je vous rappelle que notre budget est une grande enveloppe, on raisonne avec des grandes masses. »*

*Monsieur le Maire précise que la commission finances dans les communes de notre taille se réunit principalement pour faire un bilan de l'année écoulée et pour préparer le budget de l'année à venir en fonction des propositions émises par les conseillers municipaux et retenues par le Conseil Municipal. Elle fait aussi un point en cours d'année lorsque des changements sont intervenus justifiant le vote d'un budget supplémentaire voire des changements d'imputation. Le budget de fonctionnement de notre commune se doit d'être précis. Le budget d'investissement lui est composé de grands chapitres et réparti en fonction des projets d'investissement retenus, avec des affectations particulières (réserves foncières par ex.) permettant de présenter un budget en équilibre.*

*« Je regrette que la charge de travail du personnel administratif n'ait pas pu être présentée par Mme Sylvie ANGOT adjointe, lors de la séance du conseil, car leur activité est particulière et plus importante que celle d'une commune rurale de même taille, compte tenu notamment de la présence du Pôle Jules Verne ou de la cantine et de la garderie, voire de l'espace Antoine de Saint Exupéry.*

*« Je suis aussi d'avis que l'idée de l'audit pour inventorier la charge de travail du personnel administratif pourra nous faire avancer. »*

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITE EXTERIEURE :  
CONTENTIEUX ENTRE LA SARL PATAMIENS ET LA COMMUNE  
DE GLISY. AUTORISATION DE DEFENDRE PAR MINISTERE  
D'AVOCAT ET CHOIX DE L'AVOCAT**

*Monsieur le Maire :*

*« Dans un premier temps, le requérant a été débouté par le Tribunal Administratif qui s'est déclaré non compétent. En première instance, devant le tribunal d'instance l'affaire n'était pas inscrite, l'affaire sera reportée le 22 février argumentée sur le fond. La taxe existait déjà, nous avons laissé passer la première année, ensuite nous avons fait relever les surfaces par un prestataire, nous avons ensuite donné 6 mois aux commerçants pour s'adapter et éventuellement apporter des modifications à leurs enseignes, certains ont enlevé ou diminué leurs surfaces, puis est venu le moment d'éditer et de transmettre l'appel de taxe.*

*Le Président de l'association des commerçants du Pôle Jules Verne et certains adhérents ne sont pas contre sur le fond.*

*L'agglomération n'a pas voté de décision collective*

*Il revient alors aux communes d'agir de manière indépendante.*

*Sur le Pôle Jules Verne, on pourra développer la réflexion avec Longueau et Boves.*

*Nous avons sollicité Maître MARGUET pour nous défendre. »*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SARL Patamiens – restaurant « la Pataterie »- a introduit le 23 décembre 2010 deux recours :

- ✓ l'un au Tribunal Administratif qui s'est déclaré incompétent en matière de taxes assimilées à des contributions directes et a rejeté la saisine contre la Commune de Glisy
- ✓ l'autre auprès du juge de l'exécution du Tribunal d'Instance d'Amiens. L'affaire qui devait être citée le 25 janvier a été repoussée au 22 février 2011. Madame la Présidente du Tribunal, au cours de la première audience a demandé à Monsieur le Maire de Glisy de préparer la défense de la Commune de Glisy tant sur la forme (recevabilité et compétence du Tribunal d'Instance) que le fonds (argumentation développée par la partie adverse). La SARL Patamiens conteste plusieurs points : la TLPE dont elle n'a pas été informée selon elle, les méthodes de mesurage de la surface taxable, la prise en compte de la vitrophanie, les méthodes de calcul du montant à payer qui sont celles prévues par la Loi de Modernisation de l'Economie qui a créé la taxe en cause, la forme du titre de recettes, modèle imposé par la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de défendre au nom de la Commune dans cette affaire et de s'attacher les services de Maître Marguet, avocat à Amiens spécialisé en droit public et qui a déjà défendu à plusieurs reprises les intérêts de la Commune de Glisy. Les honoraires de Maître Marguet seront déterminés en fonction de la longueur de la procédure et de ses éventuels recours ou appels.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à défendre au nom de la Commune devant toutes instances contre la SARL Patamiens**
- ✓ **de s'attacher les services de Maître Marguet, avocat spécialisé en droit public, et de le charger de représenter les intérêts de la Commune de Glisy devant la Juridiction**
- ✓ **de prévoir à l'article 6226 « honoraires » et à l'article 6227 « frais d'actes et de contentieux » du budget primitif 2011 les crédits nécessaires à la défense de la Commune de Glisy.**

## **EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL : ECHANGE DE PARCELLES: AUTORISATION DE REALISER L'ECHANGE ET DE SIGNER LE DOCUMENT D'ARPENTAGE ELABORE PAR LE CABINET DE GEOMETRE**

*Monsieur le Maire :*

*« Le géomètre est intervenu pour établir les relevés sur les parcelles bordant le cimetière, et pouvant être utiles à terme pour la commune.*

*Un fond de carte est disponible sur la table.*

*Nous avons rencontré Mr THUILLIER Eric en qualité de représentant légal de THUILLIER Corentin propriétaire d'une parcelle, il pourrait finalement être envisagé de réaliser un échange global sans acquisition de compensation. »*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet d'extension du cimetière communal a prévu un échange de parcelles pour permettre la desserte du terrain situé sur son côté Ouest et appartenant au jeune Corentin THUILLER qui l'a reçu de son grand-père. Le travail du Géomètre permet aussi de réaliser une limite de parcelle plus rectiligne.

Monsieur le Maire a chargé le Cabinet Métris de préparer les documents nécessaires à l'échange et présente le plan qui a été dressé. Il sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer le document d'arpentage et de procéder à l'échange de terrains.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- ✓ **d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le pouvoir donné au Cabinet Métris d'accomplir toutes les démarches administratives permettant l'échange**
- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Commune les documents nécessaires constatant l'échange de propriété avec le jeune Corentin THUILLER, représenté par ses Parents.**

## **REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) : AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE**

*Monsieur le Maire :*

*« A partir du projet d'extension du cimetière, il nous faut peut-être envisager une procédure de révision de notre PLU.*

*Toutefois, nous ne sommes encore sûrs de rien, en effet, il n'y a pas à ce jour de position ferme de l'administration sur une éventuelle obligation qui s'imposerait à nous. »*

***M.DEMARQUET :***

*« L'architecte nous a dit qu'on ne peut pas construire car nous sommes en zone agricole, il faudrait reclasser l'espace en zone UE, après consultation auprès de la DDE, nous avons reçu un courrier nous indiquant qu'il s'agissait d'une révision, à partir de ce courrier nous en avons fait part au cabinet, un dernier message reçu ce vendredi nous indiquait qu'il n'y aurait peut-être ni révision ni modification.*

*Certes on prend une emprise sur du terrain agricole, alors que le projet cimetière est inscrit dans le PLU.*

*Il faut donc patienter quelques jours pour recevoir une position officielle,*

*Pour le DCE, le dossier projet a été déposé en mairie ce vendredi 4 février, une prochaine commission examinera ce document (commission probablement entre le 22 et le 28 février). »*

*A l'unanimité des membres présents une révision du PLU peut être engagé, toutefois, lors du prochain Conseil Municipal, l'avis administratif concernant notre obligation sera lu aux membres du Conseil.*

L'avis de la DDE reçu le 14 février 2011 signale qu'aucune procédure n'ait à engager. En conséquence, cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

*En lien avec le point précédent, et dans une telle hypothèse, le Cabinet B et R serait notre prestataire.*

*Le prix sera le même qu'il s'agisse d'une révision ou d'une modification.*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

L'avis de la DDE reçu le 14 février 2011 signale qu'aucune procédure n'ait à engager. En conséquence, cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **AIRE DE JEUX A L'ECHAILLON : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE**

*Monsieur le Maire :*

*« Dossier issu des travaux de la commission réunie le 25 Janvier ».*

*M.CATONNET :*

*« Dans la délibération, il faut plutôt faire apparaître qu'il s'agit d'un travail collectif issu de la commission.*

*« Explication des différentes phases avec implantation finale d'un espace, livré pour le 15 juin maximum, budget global 85000 euros HT*

*« Base forfaitaire avec ensemble de jeux avec bureau d'étude sur la conception et un bureau de contrôle qui certifie la conformité des équipements. »*

*Monsieur le Maire :*

*« Il faut envisager de fusionner la maintenance des anciens et des nouveaux équipements, ils doivent faire l'objet d'un contrat commun, y compris ceux qui pourraient être implantés ailleurs dans la commune, incluant un contrôle réglementaire annuel.*

*« Il faudra aussi intégrer un accès PMR*

*« On pourrait envisager l'ouverture pour le 15 Juin, c'est le délai de livraison avec commande qui restera le plus long. »*

*La procédure de consultation va être lancée.*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de rénover l'aire de jeux de l'Echaillon prenant en considération l'inadaptation des installations aux jeunes enfants et la présence d'un revêtement de sols constitué de gravillons en forte épaisseur très salissant. Une commission constituée de Martin CATONNET, Guillaume FOURNET, Tony HUCHIN et Pascal PONGE s'est investie dans ce projet de rénovation qui a abouti à la rédaction du dossier de consultation des entreprises qui est présenté par Martin CATONNET Ce dossier de réaménagement de l'aire de jeux a été au préalable présenté à la commission Patrimoine réunie le 25 janvier dernier. Monsieur le Maire lui donne la parole afin qu'il présente le dossier de consultation des entreprises.

Monsieur CATONNET présente le programme

- Dépose des jeux en place
- Démolition
- Mise en œuvre d'une GNT
- Mise en œuvre d'une dalle béton
- Mise en place d'une structure multi-activités / âge 4-12
- Remise en place d'une balançoire / âge 3-12
- Remise en place de jeux sur ressort / âge 2-6
- Mise en place d'un jeu sur ressorts / âge 2-6
- Mise en place d'un toboggan / âge 1-4
- Mise en place d'un jeu / âge 1-4
- Mise en place de sols amortissant pour hauteur de chute de 240 cm, de 120 cm ou inférieure ou égale à 100 cm
- Mise en place de sol de confort

Des options sont proposées :

- L'évacuation des gravillons présents
- Mise en œuvre de teintes différentes
- Repose de jeux présents avant les travaux
- Refection du « trottoir existant »

Monsieur CATONNET présente ensuite les éléments constitutifs du dossier de consultation des entreprises Ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. La procédure retenue est une procédure adaptée avec publication sur le site de la Commune de Glisy, via une application mise en place par l'Agence Somme Numérique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des différents documents et remercie Martin CATONNET pour son intervention.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et de son Conseiller Municipal, après avoir examiné les pièces constitutives des marchés et après en avoir délibéré,**

- **-approuve le programme des travaux présenté**
- **-donne acte de la présentation des dossiers de consultations des entreprises**
- **-retient la procédure de dévolution des travaux aux entreprises par procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.**
- **-désigne Monsieur le Maire, Personne Responsable des Marchés et l'autorise à signer tout document nécessaire à la passation des marchés.**

## **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES ALLOUEES AU TRESORIER COMMUNAL**

*Monsieur le Maire :*

*« Notre nouvelle perceptrice, Mme GUILBERT, a pris ses fonctions. Il y a lieu de fixer son indemnité, celle-ci reste fixée à 450 euros par an (sans changement par rapport à l'ancienne perceptrice). »*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame DUBREUCQ, Trésorière Municipale, a fait valoir ses droits à pension civile au 31 décembre 2010. Elle a été remplacée par Madame GUILBERT et conformément à la législation en vigueur, Madame la Trésorière d'Amiens Banlieue et Amendes, Receveur Municipal de GLISY, peut prétendre au versement d'indemnités qui lui sont allouées par l'Assemblée délibérante. Ces indemnités dites de Conseil et de confection de documents budgétaires, servies au taux maximum, représentent une somme de l'ordre de 450 Euros pour une année.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer à Madame GUILBERT, Trésorière d'Amiens Banlieue et Amendes, Receveur Municipal de GLISY, les indemnités de Conseil et de confection des documents budgétaires au taux maximum prévu par la législation en vigueur, à compter de l'année 2011 et pour la durée de la mandature.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame GUILBERT, es qualités, les indemnités de Conseil et de confection de documents budgétaires telles que proposées dans l'exposé par Monsieur le Maire.**

**Ajout d'un point à l'ordre du jour : délibération pour l'acquisition des équipements selon les propositions de la commission appel d'offres en date du 07 décembre 2010.**

*Avant de traiter le point suivant, plusieurs conseillers s'étonnent d'avoir à délibérer pour assurer des biens (tracteur, cuves) pour lequel le Conseil Municipal n'a pas adopté l'acquisition.*

*Une explication est donnée aux membres, en particulier avec les résultats de la consultation qui a été lancée en vue d'acquérir un tracteur avec accessoires et équipements, une remorque de type remorque agricole avec ridelles, une remorque cuve à eau.*

*La procédure de consultation avec l'ouverture des plis le 07 décembre 2010 a permis de retenir la proposition de l'entreprise FRENOY MOTOCULTURE.*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

### **ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR ESPACES VERTS ET DE DIVERS EQUIPEMENTS ( 4 LOTS)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie une le 07 décembre 2010 pour procéder à l'ouverture des plis et examiner les propositions pour l'acquisition d'un tracteur pour espaces verts et de divers équipements (4 lots).

4 enveloppes ont été reçues en mairie. Parmi elles, une a été considérée comme non recevable par la CAO car elle ne répondait pas aux exigences de la consultation, l'enveloppe n°1 a été écartée.

N°	DATE	heure	NOM ENTREPRISE	acheminement
1	03/12/2010	11 :30	VANDENBERGH VAMA	Poste envoi normal
2	03/12/2010	18 :30	62MOTOCULTURE	Porteur
3	06/12/2010	15 :00	FRENOY MOTOCULTURE	Porteur
4	06/12/2010	16 :00	DEBOFFE	Porteur

A partir des critères de sélection prévus au règlement de la consultation, le classement final est le suivant :

Lot N°	Description du lot	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Tracteur avec lame de déneigement	Frénoy Motoculture AMIENS	23.145,59 €	27.682,13 €
2	Remorque arrière de type semi-remorque	Frénoy Motoculture AMIENS	3.184,20 €	3.806,30 €
3	Cuve à eau avec moteur auxiliaire	Frénoy Motoculture AMIENS	5.084,10 €	6.080,58 €
4	Chargeur frontal adapté au tracteur	Frénoy Motoculture AMIENS	5.705,10 €	6.823,30 €

En conséquence, la Commission d'appel d'offres qui est souveraine a décidé de retenir l'entreprise FRENOY MOTOCULTURE d'Amiens pour l'acquisition d'un tracteur pour espaces verts et de divers équipements

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bon de commande pour l'achat de ce matériel.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

**-approuve l'exposé de Monsieur le Maire,**

**-autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour l'acquisition d'un tracteur pour espaces verts et de divers équipements pour un montant total de 44 392.31€ TTC.**

**ASSURANCES DES VEHICULES  
(TRACTEURS, REMORQUE, CUVE A EAU) :**

## AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS D'ASSURANCE

*Tracteur Kubota : 306, 49 euros ttc (franchise de 171 euros en cas de sinistre responsable)*

*Remorque : 124, 65 euros ttc*

*Cuve à eau : 196, 72 euros ttc*

*Ancien tracteur : garantie RC à la place de l'ancien contrat soit 154 euros ttc*

**M.DEMARQUET**

*« J'insiste sur le fait qu'il faut aller pomper l'eau dans les cuves d'eau de pluie, elles ont été installées pour cela. »*

**L.DOMINGUEZ :**

*« Je vous confirme que ces cuves ont été utilisées cet été, et dans la mesure où il faisait très sec, ces cuves ont été vite vidées. »*

**Point approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2010, des crédits avaient été inscrits pour l'acquisition de matériel technique. Une consultation a été réalisée qui a permis d'acheter un tracteur de marque Kubota STV 32, une remorque de marque Déves GLV25 BR et une cuve à eau de marque Cornu Gala 1500 litres. Il convient d'assurer ces équipements « tous risques » avec protection juridique. Les Assurances Mutuelles de Picardie, assureur communal, ont été consultées et proposent des contrats :

- ✓ Pour le tracteur Kubota STV 32, cotisation annuelle TTC avec individuelle conducteur : 306,49 € avec une franchise de 171 € en cas de sinistre responsable
- ✓ Remorque Déves, cotisation annuelle TTC: 124,65 €
- ✓ Cuve à eau Cornu, cotisation annuelle TTC: 196,72 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à l'échéance du 01 avril 2011 de ne plus assurer tous risques le tracteur Shibaura de très faible valeur vénale, mais de souscrire une garantie responsabilité civile, protection juridique et individuelle conducteur. La cotisation passerait alors de 364 € à 154 € TTC.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les différents contrats d'assurance proposés et de modifier le contrat du tracteur Shibaura comme il l'a proposé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Assurances Mutuelles de Picardie les 3 contrats d'assurance tous risques pour garantir les 3 nouveaux matériels achetés et l'avenant concernant le tracteur Shibaura qui réduit sa couverture.**

## FORMATION PROFESSIONNELLE: PERMIS E/B AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE FORMATION

*Monsieur le Maire :*

*« Notre agent municipal Moreno va avoir la possibilité de passer son permis de conduire EB, conduite d'engins avec remorques pour un coût de 615 euros. Béatrice est déjà titulaire de ce permis, Jean-Claude n'est pas intéressé pour le passer.*

*« Le fait d'avoir deux titulaires pourra nous permettre de gérer les situations lors des congés annuels. »*

**M.CATONNET :**

*« Je rappelle qu'il a été demandé qu'il y ait un règlement pour régir l'utilisation des engins motorisés appartenant à la commune (qui, quoi, quand) y compris lorsque les salariés de la commune ne sont pas disponibles (cas du samedi, du dimanche ou en cas d'urgence). »*

*Martin CATONNET et Jean-Luc FAUVET se chargent d'établir le règlement, avec possibilité d'utilisation par les élus, en cas de nécessité.*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune vient d'acquérir de nouveaux équipements qui nécessitent pour certains employés de posséder le permis de conduire E/B. Une employée du service technique possède déjà ce permis. Monsieur le Maire a proposé à deux autres employés de bénéficier d'une formation permettant d'accéder à ce permis de conduire qui autorise à conduire un véhicule avec une remorque dont le poids total roulant dépasse les 3.5 tonnes. L'un a refusé, n'étant pas motivé particulièrement à l'idée de repasser l'examen du code ; par contre, l'autre employé a accepté de recevoir la formation et s'est engagé à y travailler pour permettre de subir avec succès les épreuves

Monsieur le Maire a pris contact avec le centre de formation CFC installé sur l'aéroport de Glisy qui propose ses services moyennant une somme de 615 € pour un succès à la 1<sup>ère</sup> présentation. Ce forfait comprend les frais de dossier, le forfait « code » illimité avec un accès à l'internet pour 61 simulations de questions, 6 heures de formation pratique et une présentation aux épreuves.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention de formation sachant que la somme de 615 € est indicative ; en effet, le candidat peut être présenté après 4 heures de formation pratique s'il montre des aptitudes certaines ce qui en réduit le coût, mais elle peut être supérieure en cas de présentations multiples à l'examen.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**-approuve l'exposé de Monsieur le Maire  
-décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de formation avec CFC pour le permis E/B.**

## **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : REMISE GRACIEUSE DES PENALITES POUR UN NOUVEL ADMINISTRE**

*Taxe locale d'équipement : remise gracieuse des pénalités pour un nouvel administré à hauteur de 71 euros, dans le cadre d'un problème administratif.*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue du centre des finances publiques de Doullens qui explique, en application de l'article L.251 A du livre des procédures fiscales, que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

Un nouvel administré a omis de payer à l'échéance la taxe locale d'urbanisme ce qui a engendré une pénalité de 71 €. Le contribuable a régularisé sa situation et a sollicité la remise de la pénalité. Le comptable du centre des finances publiques de Doullens y a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'accorder la remise gracieuse de cette pénalité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire**
- décide d'accorder la remise gracieuse de 71 € à cet Administré.**

Monsieur le Maire quitte la séance, un accident mortel sur la voie publique vient de se dérouler sur le territoire de la commune, il se rend sur les lieux de l'accident.

**STAGE SPORTIF POUR LES JEUNES DE 7 A 12 ANS :  
AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'UFOLEP**

*M.FOURNET :*

*« Un document avait été diffusé préalablement aux membres du Conseil Municipal par M. FOURNET, ce document présentait les activités et les différents scénarios de budget, celui-ci est à nouveau parcouru en séance.*

*« Dans la continuité de l'action 2010, une nouvelle action serait mise en place en 2011.*

*« La difficulté résidait dans l'absence de directeur, il faut un titulaire directeur habilité, un BE 2 a été contacté (par le biais d'un club sportif de hockey sur gazon), la personne a été contactée par l'UFOLEP, ils sont tombés d'accord.)*

*« Innovation : stage sur 9 jours, sur deux semaines*

*« Deux propositions sont faites, l'un avec moins de 24 inscrits, l'autre avec plus de 24 (celle-ci intègre un animateur supplémentaire),*

*« L'activité piscine se fera à la piscine de Corbie.*

*« Au coût UFOLEP, il y a lieu d'ajouter le coût des repas.*

*Inscrire la dépense sur le budget communal avec l'hypothèse maximum soit 6500 euros. »*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le succès du stage sportif mis en place au début des grandes vacances de l'été 2010. Il a chargé Monsieur Guillaume FOURNET de prévoir la reconduction de ce stage en 2011 et lui donne la parole afin qu'il expose le projet arrêté avec l'UFOLEP.

Monsieur FOURNET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion de présentation le 21 janvier 2011. Les propositions faites ont reçu un avis favorable si bien qu'il a poursuivi la démarche avec l'UFOLEP pour l'affiner et parvenir à un accord tant sur le contenu du stage proposé que des diverses modalités de mise en œuvre en particulier sur le domaine financier.

L'objectif principal est de Construire au travers de l'activité physique et sportive des principes de solidarité, de cohésion, de coopération et d'échanges au sein d'un même groupe. Pour cela, un stage de loisirs sportifs d'une durée de 09 jours est proposé du lundi 04 au vendredi 15 juillet 2011, de 8.30 à 17.30, temps du midi compris avec prise de déjeuner à la cantine scolaire, exception faite du jour de la fête nationale. Le groupe est alors encadré par les deux éducateurs sportifs de l'UFOLEP, les jeunes devant contribuer aux diverses tâches de la vie collective, si le nombre de participants est au plus égal à 24 enfants. Au-delà, il faudra un 3<sup>ème</sup> éducateur. Les activités sportives proposées sont de plusieurs domaines, des sports traditionnels, comme le tennis de table ou le basketball, des sports émergents, le floorball ou l'ultimate, des grands jeux.

D'un point de vue financier, la prestation sera facturée de la manière suivante, suivant le nombre de participants :

	Jusqu'à 24 inscrits	Au-delà de 24 inscrits
Temps de préparation	264 €	414 €
Temps d'action	3.726 €	5.589 €
Frais de structure et assurance	280 €	280 €

Frais de déplacement	240 €	240 €
2 déplacements en car Glisy-Corbie	200 €	200 €
Demi-journée d'arboescalade	180 €	180 €
<b>Soit un total de</b>	<b>4.890€</b>	<b>6.903 €</b>

Monsieur le Maire remercie Monsieur Guillaume FOURNET pour le travail accompli et propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- ✓ **d'approuver l'exposé de Monsieur FOURNET**
- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée et rédigée avec l'UFOLEP**
- ✓ **de s'engager à voter les crédits nécessaires qui seront inscrits à l'article 611 « contrat de prestation de services » au budget primitif 2011**

## **STAGE SPORTIF POUR LES JEUNES DE 7 A 12ANS : PARTICIPATION DES FAMILLES**

*M.FOURNET :*

*« La participation des familles serait demandée à hauteur de 70 euros intégrant le coût des repas, ceux-ci seraient assurés par le CAT des Alençons dans le cadre du contrat existant pour la restauration scolaire, un avenant serait fait pour cette période.*

*« En cas de désistement, il vaudrait mieux ne pas encaisser le règlement des familles de telle sorte qu'un avoir en cas de force majeure puisse être réalisé.*

*« Une parenthèse est ouverte sur le partenariat avec Blangy-Tronville pour les enfants de 7 à 12 ans, en effet après avoir posé la question à quelques élus de cette commune, il s'avère que celle-ci ne peut s'engager sur ce type d'opération.*

*« Pour autant il faut pouvoir envisager de développer des actions avec les deux communes pour l'avenir et dans l'intérêt de nos enfants.*

*« On peut envisager pour 2012 de préparer un CLSH de type antenne sur nos deux communes, ou plus s'il le faut. »*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le désir exprimé par le Conseil Municipal de proposer aux jeunes âgés de 07 à 12 ans un stage à dominante sportive au début des grandes vacances de l'été 2011. Monsieur Guillaume FOURNET s'est saisi du dossier et Monsieur le Maire lui donne la parole afin qu'il expose le projet arrêté avec l'UFOLEP.

Monsieur FOURNET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion de présentation le 21 janvier 2011. Les propositions faites ont reçu un avis favorable si bien qu'il a poursuivi la démarche avec l'UFOLEP pour l'affiner et parvenir à un accord tant sur le contenu du stage proposé que des diverses modalités de mise en œuvre en particulier sur le domaine financier. Le coût du stage à régler à l'UFOLEP est de 4.890 € si le nombre de participants est inférieur ou égal à 24 et de 6.903 € si le nombre d'inscrits dépasse le seuil de 24. Les repas pris sur place, fournis par le CAT les Alençons, seront facturés environ 40 € par enfant. A partir de ces données, il est apparu qu'une participation des familles de 70 € par enfant inscrit serait raisonnable.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Guillaume FOURNET pour sa proposition et invite le Conseil à arrêter le montant de la participation familiale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- ✓ **D'approuver l'exposé de Monsieur FOURNET**

- ✓ De fixer à 70 € le montant par enfant de la participation des familles au stage sportif du 04 au 15 juillet 2011 qui sera encaissée au compte 70878, autres participations du budget 2011.

## **STAGE POUR LES ADOLESCENTS DE 13 A 18 ANS : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES PEP80**

*M.FOURNET :*

« Un document avait été diffusé préalablement aux membres du Conseil Municipal par Mr FOURNET, ce document présentait les activités et les différents scénarios de budget, celui-ci est à nouveau parcouru en séance.

« Durant 4 nuits et 5 jours à proximité de Fort Mahon avec les PEP 80 du lundi 22 au vendredi 26 Août, nos adolescents pourraient prendre part à un séjour pour la première fois, dans un centre qui accueille déjà d'autres groupes à cette même période.

« Le devis intègre l'encadrement et la pension complète, arbo escalade, char à voile, équitation.

« Deux devis sont présentés en tenant compte de la distinction des activités, celui avec l'activité équitation est le plus onéreux soit 7659 euros.

« C'est le nombre de participants qui va faire fluctuer l'enveloppe. »

Les conseillers conviennent ensemble d'inscrire une dépense de 6000 euros sur le budget communal.

*M. FOURNET :*

« Pour ces deux stages, nous allons diffuser, avec l'appui des services administratifs de la Mairie, des documents auprès des familles pour dénombrier rapidement les enfants et adolescents intéressés pour participer à ces stages. »

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le souhait formulé par le Conseil Municipal de proposer aux adolescents âgés de 13 à 18 ans un stage de découverte. Il a chargé Monsieur Guillaume FOURNET de faire des propositions et lui donne la parole.

Monsieur FOURNET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion de présentation le 21 janvier 2011. Les propositions faites ont reçu un avis favorable si bien qu'il a poursuivi la démarche avec les PEP80 pour l'affiner et parvenir à un accord tant sur le contenu du stage proposé que des diverses modalités de mise en œuvre en particulier sur le domaine financier.

L'objectif principal est de permettre aux jeunes du village de mieux se connaître et de construire au travers de l'activité physique et sportive des principes de solidarité, de cohésion, de coopération et d'échanges au sein d'un même groupe. Pour cela, un stage de loisirs sportifs d'une durée de 05 jours avec 4 nuitées est proposé du lundi 22 au vendredi 26 août 2011, en pension complète à Fort-Mahon. Le groupe est alors encadré par les deux animateurs des PEP80, Les activités sportives proposées sont le char à voile, l'arboescalade et la randonnée à vélo. Une variante est possible en remplaçant la randonnée à vélo par l'équitation.

D'un point de vue financier, la prestation sera facturée de la manière suivante, suivant le choix formulé (vélo ou équitation) :

Base 20 inscrits	Vélo	Equitation
Pension complète (ados + 1 acc.gratuit)	3.360 €	3.360 €
Pension complète 2 <sup>ème</sup> animateur	168 €	168 €
Déplacement en car A/R	830 €	830 €
Frais de dossier	20 €	20 €

Adhésion adolescents	6 €	6 €
Adhésion adultes	15 €	15 €
Encadrement 1 directeur et un animateur	1.200 €	1.200 €
Char à voile	1.080 €	1.080 €
Arbre et aventure	400 €	400 €
3 <sup>ème</sup> activité (vélo ou équitation)	180 €	580 €
<b>Soit un total de</b>	<b>7.259 €</b>	<b>7.659 €</b>

Monsieur le Maire remercie Monsieur Guillaume FOURNET pour le travail accompli et propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- ✓ **d'approuver l'exposé de Monsieur FOURNET**
- ✓ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée et rédigée avec les PEP80 avec l'activité optionnelle « équitation »**
- ✓ **de s'engager à voter les crédits nécessaires qui seront inscrits à l'article 611 « contrat de prestation de services » au budget primitif 2011**

## **STAGE POUR LES ADOLESCENTS DE 13 A 18 ANS: PARTICIPATION DES FAMILLES**

*M.FOURNET :*

*« La participation des familles se présente sous la forme suivante :*

*168 euros pension complète,*

*100 euros si hypothèse repas »*

*L'option « repas » est retenue. (100 €)*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire revient en séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le désir exprimé par le Conseil Municipal de proposer aux jeunes âgés de 07 à 12 ans un stage à dominante sportive au début des grandes vacances de l'été 2011. Monsieur Guillaume FOURNET s'est saisi du dossier et Monsieur le Maire lui donne la parole afin qu'il expose le projet arrêté avec l'UFOLEP.

Monsieur FOURNET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion de présentation le 21 janvier 2011. Les propositions faites ont reçu un avis favorable si bien qu'il a poursuivi la démarche avec les PEP80 pour l'affiner et parvenir à un accord tant sur le contenu du stage proposé que des diverses modalités de mise en œuvre en particulier sur le domaine financier. Le coût du stage à régler aux PEP 80 est de 7.259 € avec l'activité « randonnée à vélo » et de 7.659 € si l'équitation est retenue. A partir de ces données, il est apparu qu'une participation des familles de 100 € représentant le coût des repas serait raisonnable.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Guillaume FOURNET pour sa proposition et invite le Conseil à arrêter le montant de la participation familiale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- ✓ **D'approuver l'exposé de Monsieur FOURNET**
- ✓ **De fixer à 100 € le montant par adolescent de la participation des familles au stage ados du 22 au 28 août 2011 qui sera encaissée au compte 70878, autres participations du budget 2011.**

Un point est ajouté en séance, alors que celui-ci n'apparaissait pas dans la convocation, les documents ayant été reçus trop tardivement.

## **COLLECTION DE VESTIGES PREHISTORIQUES : AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN AVENANT DE PROLONGATION**

*Vestiges préhistoriques : l'exposition se prolonge, il faut prolonger la couverture assurance pour un montant de 159,16 euros.*

***Point approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune accueille une exposition des vestiges archéologiques résultant des fouilles réalisées par l'INRAP sur le site du Pôle Jules Verne. Le Musée de Picardie et Amiens Métropole ont consenti un prêt à la condition suspensive que la Commune assure ces objets pour leur valeur de 15.950 €.

Les Assurances Mutuelles de Picardie ont consenti d'assurer cette collection pour un montant de 159,16 € pour une durée initiale de 3 mois, du 27 octobre 2010 au 27 janvier 2011. En accord avec le Musée de Picardie et Amiens Métropole, il a été convenu de prolonger l'exposition jusqu'au 30 juin 2011. Cette prolongation doit être constatée par la rédaction d'un avenant au contrat initial des salles d'exposition et le coût de l'assurance pour ces 5 mois complémentaires est de 159,16 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Assurances Mutuelles de Picardie l'avenant établi et tout document s'y rapportant.**

## **PROGRAMMATION CULTURELLE 2011 ESPACE ANTOINE DE SAINT EXUPERY**

Monsieur le Maire remercie Roselyne HEMART, Conseillère Municipale, pour son engagement à développer la Culture dans notre village et l'invite à présenter les grandes lignes de la programmation 2011 qu'elle a élaborée avec Monsieur Bruno CAUDELLE. Monsieur CAUDELLE a reçu de la Communauté d'agglomération une mission de coordination pour assurer à l'Espace Antoine de Saint-Exupéry une utilisation conforme aux attentes de la population de l'Est de la Métropole et aux objectifs de diversité qu'elle souhaite promulguer.

**R.HEMART**

*« Avec Amiens Métropole, une stagiaire en contrat en alternance va accompagner le travail de NYMPHEA, un questionnaire à destination de la population est en cours d'élaboration afin de mesurer les besoins, celui-ci sera diffusé, une exploitation des résultats devrait permettre de guider nos orientations et nos propositions.*

*« Des visites de la salle ont eu lieu, un règlement métropolitain va déterminer les modalités d'occupation, état des lieux à l'entrée et à la sortie.*

*« Pour la programmation, 4 événements avec Amiens Métropole, le premier le 20 mars (un creux dans l'oreille, théâtre de divertissement).*

*« L'harmonie de Longueau veut aussi se produire avec les classes de cuivre et la chorale*

*« Le 9 avril, Arbolesco viendra se produire (spectacle payant).*

*« Des résidences peuvent être envisagés, le premier sera Mr THUILLIER, jazz 14, 15 et 16 avril avec présentation aux scolaires, avec un concert le 3ème jour.*

*« 7 et 8 Mai, tribal Jazz le dimanche à 16h, déambulation.*

*« 20 juin fête de la musique.*

*« Expo en juin, voir en fin d'année.*

*« En septembre, Vincent GOUGEAT pourrait réaliser une manifestation.*

- « Le 1<sup>er</sup> octobre, chant humoristique avec un couple.*
- « Soirée cabaret, petits sktechs.*
- « Spectacle de Noël des enfants.*
- « A venir, chorale en résidence de GHOSPEL.*
- « Temps fort poésie (têtes de piaf) en fin d'année.*
- « Une régie métropolitaine va être mise en place adossée au budget de l'espace Saint-Exupéry.*
- « On peut envisager un abonnement annuel lié à une programmation, avec l'accès aux habitants de la communauté Est.*
- « Le 10 Mars, spectacle du CCAS inter générationnel.*
- Point approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un programme prévisionnel susceptible de subir quelques modifications en fonction des aléas locaux.

### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

1. Le point concernant la charge de travail des personnels municipaux ne sera pas présenté ce soir.
2. Réglementation des registres et arrêtés du maire : Le maire doit parapher, les feuillets sont numérotés avec reliure cousue et papier conforme à la norme ISO 9706.
3. Réunion élargie, version débat d'orientation budgétaire, sur la fiscalité et le budget 2011 : 16 février à 19h, un document préparatoire sera communiqué avant cette séance présentant le report de budget de 2010
4. Arrivées sur le Pôle Jules Verne : entreprise IGOL sur 154.000 m<sup>2</sup>, COUTY Bijouterie. La CCI souhaiterait étendre le Pôle Jules Verne.
5. Zone AU 1 : un plan est visualisé au regard des observations issues du dernier CM, un plan pour pouvoir chiffrer le coût d'aménagement de l'ensemble du terrain va être établi sur cette base.
6. Le fleurissement poursuit son rythme en incluant les nouveaux lotissements, on optimise la consommation d'eau, un arrosage automatique au christ est à envisager à partir du réseau rue du vert bout avec une traversée par forage.
7. Il existe un budget métropolitain pour faire fonctionner la salle Antoine de Saint-Exupéry : pour le fonctionnement du bâtiment et pour les actions culturelles.
8. Retour sur la rencontre avec Amiens Métropole pour aménagement des Marais, en insistant sur la distinction entre l'intérêt communautaire (richesse écologique) et celui de la commune, gestion accès, mobilier, accueil. Les discussions devraient aboutir sur une première tranche de travaux en 2012.

### **Informations de JL FAUVET :**

- « Il faut réfléchir et constituer un groupe de travail autour du sujet des pistes cyclables et des cheminements piétons en ceinture de village (tour de ville).*
- « On peut envisager de se réunir sur la base des membres des deux commissions (patrimoine et environnement) et faire des propositions d'aménagements, y compris avec la jonction aux marais.*

*« On peut envisager un parcours santé avec l'implantation de mobiliers en bois pour faire quelques exercices de détentes et d'étirements sur l'espace en pelouse en bas de la descente au marais côté église. »*

### **Informations de P. PONGE :**

« Je vous fais un retour

- ✓ sur la commission environnement qui s'est tenue le 3 décembre, abattage avant échange des peupliers.
- ✓ Assemblée générale de l'UPA le 22 janvier
- ✓ Réunion contrat enfance jeunesse, ouverture d'une crèche à Boves, Soins services veut ouvrir une crèche sur le pôle Jules Verne. »

Ces comptes rendus sont joints en annexe 1 du présent compte-rendu.

### **Annexe 1 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 03.12.2010**

#### **A) Echange de parcelle le long de l'étang Communal avec l'indivision Dereumaux.**

Les peupliers le long de l'étang appartenant à l'indivision Dereumaux et non a là Commune seront abattus par ses soins, (initialement prévu avant Noël)

Nous pensions les garder dans le souci de préserver l'environnement et l'esthétique, mais ce n'est pas possible.

La commission privilège cet échange, et laisse l'indivision Dereumaux abattre ses peupliers.

#### **B) Réflexion sur le fleurissement de la Commune en 2011**

Nous garderons notre vitesse de croisière concernant les jardinières, nous ferons des rajouts que pour les nouveaux lotissements.

Nous éviterons d'associer des jardinières avec des massifs.

Il faut revoir l'espace autour du christ, et mettre des plantes résistantes au soleil et plus de vivaces.

Voir la possibilité d'effectuer un branchement d'eau, qui favoriserait l'arrosage automatique au niveau du christ, ainsi que sur le talus rue du vert bout et devant l'église (gain de temps pour les employés et une meilleure maîtrise de l'eau)

Il faut également remettre des fleurs type gazon fleuri.

---

### **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UPA DU 22.01.2011**

Présentation des aménagements du Marais Communal réalisés en 2010 et les raisons.

Projet d'aménagement en 2011 (stationnement limité et ciblé, pose de tables et mise en place d'un emplacement pour personne à mobilité réduite).

Un pêcheur invalide demande comment fait-il pour accéder au chemin du hallage pour pêcher.

Pas de question particulière concernant cet aménagement, les pêcheurs comprennent le bien fondé de cette démarche environnementale.

---

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26.01.2011 EN LA MAIRIE DE LONGUEAU**

C'est une réunion d'information :

Dans le cadre du renouvellement du contrat enfance jeunesse il faut :

- effectuer un bilan des actions réalisées et un diagnostic
- définir des axes de développement pour les quatre années à venir

Une conseillère technique de la CAF était présente pour présenter les champs d'interventions et les actions cofinancées par le contrat enfance jeunesse.

Une crèche va ouvrir sur la commune de Boves, deux sont ouvertes sur la commune de Longueau, et la société soins services désire ouvrir une nouvelle crèche dans le cadre de son implantation prochaine sur le Pôle Jules Verne.

Une nouvelle réunion est prévue le 22.03.2011 prochain.